
YESIM NAZLAR:

Bonjour à tous, bonsoir. Bienvenue à l'appel At-Large et du CPWG en ce mercredi 6 mai 2020 à 13 h UTC. Nous avons beaucoup de participants, donc nous n'allons pas faire l'appel pour ne pas perdre de temps. Toutes les personnes qui sont enregistrées sur zoom ou par téléphone seront notées suite à l'appel.

Nous avons reçu les excuses de Bill, Joris et de Maureen Hilyard qui viendra en retard.

Avant de commencer, je vous rappelle de donner votre nom avant de parler, non seulement pour la transcription, mais également pour l'interprétation.

Nous avons donc l'interprétation en français et en espagnol. Je vous rappelle aussi que nous avons la transcription au cours de cet appel comme d'habitude. Je vais vous envoyer le lien, vous pouvez l'utiliser pour exploiter ce service.

Je vous passe la parole maintenant Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci Yesim. Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel fantastique du groupe de travail consolidé sur les politiques. Nous allons passer en revue nos points de travail avec Justine Chew qui va nous présenter les procédures ultérieures. Il y a plusieurs présentations, 4, qui sont assez courtes. Nous n'avons que 30 minutes pour les passer en revue. Il y en a qui devront être continuées suite à vos points de vue que vous allez nous fournir pendant cet appel. Ensuite il y aura une mise à jour sur

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'EPDP mis à jour avec Hadia et Alan, et ensuite nous parlerons des mises à jour sur les commentaires avec ceux qui sont en cours de vote, il en reste 2 dont le plan de la région africaine pour l'exercice 2021/2028, le plan quinquennal qui sera présenté. Et ensuite nous parlerons de tous les points divers.

Y a-t-il des ajouts ? Des commentaires sur cet ordre du jour ? Justine Chew ?

JUSTINE CHEW :

Oui, merci Olivier. Je serais ravie de faire passer les noms réservés à l'appel de la semaine prochaine. Et j'aimerais ajouter quelque chose au point divers.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Oui, très bien, merci Justine. Alors, on va voir un petit peu comment ça se passe pendant les 30 minutes. Si donc vous faites vos 3 présentations en 30 minutes, et bien nous reporterons effectivement la 4^e présentation pour l'appel de la semaine prochaine.

D'autres commentaires ? D'autres amendements ? Je ne vois pas de main levée.

Et bien passons au point de travail de la semaine passée. Tout a été effectué, je ne vais donc pas tout lire. Je suis très heureux de voir toutes ces petites coches. Y a-t-il du suivi de la part des personnes qui se sont occupées de ces points de travail ? Je sais que certains sont liés à des discussions que nous allons avoir pendant l'appel d'aujourd'hui.

Très bien. Donc pas de commentaire sur ces points de travail, parfait. Nous allons donc passer maintenant la parole à Justine pour les procédures ultérieures. Justine, c'est à vous.

JUSTINE CHEW :

Merci. Alors, avant de faire la première présentation, donc il s'agit du rôle des commentaires sur les candidatures et des demandes de modification de candidature, mais avant je souhaitais mentionner plusieurs choses, trois choses.

Premièrement, je ne sais plus exactement quand, mais il y a plusieurs semaines de ça, j'avais évoqué une lettre envoyée par le président du GAC, au nom du GAC, aux co-présidents du groupe de travail sur les procédures ultérieures. Et si je peux me permettre de paraphraser, leur question était en rapport avec le plan condensé du groupe de travail sur les procédures ultérieures qui semblerait être adopté, et à la base la question c'était sur le résultat. Donc le PDP réduit le rapport préliminaire avant l'ICANN 68. Donc cela veut dire qu'il y a trois à quatre semaines qui auront été éliminées dans le cadre de la recommandation. Et donc ce que je que souhaitais dire c'est que les co-présidents du groupe de travail ont répondu à la lettre du GAC, et dans la réponse nous avons dit que nous allons quand même suivre ce plan de travail condensé, mais nous allons autant que possible communiquer avec le GAC et encourager une bonne communication avec le GAC.

Autre chose que je souhaitais dire, du point de vue logistique je crois que c'était hier ou avant-hier que Christophe a envoyé des informations à la liste de diffusion venant du GAC avec différents points de vue collectés de la part d'un nombre important de membres et

d'observateurs du GAC qui sont relatifs à leurs points de vue sur les 5 sujets qui ont été débattus lors de l'ICANN 67 au sein du groupe des SubPro. Donc notre équipe regardera tout ceci et voir s'il y a des perspectives à prendre en compte dans le cadre de la fiche de suivi pour les recommandations SubPro.

Troisième chose que je souhaitais évoquer, par rapport au deuxième point d'ailleurs ou lié au deuxième point, un des sujets évoqués par le GAC est en lien avec le programme de soutien au candidat africain. Nous n'allons pas revenir en arrière pour voir ce qu'a dit le GAC pour l'ASP pour l'instant, parce que je pense que nous nous sommes mis d'accord déjà par rapport au programme de soutien aux candidats africains, il y a une version faite de cette fiche de suivi qui existe maintenant. Vous pouvez la trouver dans l'ordre du jour au point 3.4, donc vous pouvez la consulter, nous y reviendrons avant de publier notre rapport final.

Alors affirmation de consensus maintenant. Donc j'aimerais commencer par la première présentation, qui est en vert. Alors, comme nous n'avons pas beaucoup de temps, comme d'habitude, je vais passer en revue rapidement et vous indiquer les points sur lesquels nous avons encore besoin de travailler.

Donc la deuxième diapositive c'est une introduction donc passons à la troisième. Affirmation 1 maintenant pas de problème là-dessus, c'est acceptable, pas d'autres recommandations. Ensuite diapositive 4, il s'agit de la recommandation 2. Là il s'agit d'une recommandation du SubPro comme quoi toute personne qui soumet un commentaire sur une candidature, et bien autant que possible l'identité de cette

personne doit être connue, et c'est à ICANN Org, qui est responsable des systèmes de toute façon, de s'en occuper.

En ce qui concerne la directive sur la mise en œuvre, il y a eu un point soulevé par Christopher Wilkinson par rapport à la définition du conflit d'intérêts. Alors, vous voyez le deuxième point dans la directive de mise en œuvre parle de l'identification de la personne qui soumet un commentaire sur la candidature. Donc il faudra que la personne dise s'ils ont des intérêts financiers, s'ils sont employés, et si c'est le cas et bien il faudra passer en revue cette question. Donc Christopher a parlé de cet élément de conflit d'intérêts que nous essayons d'identifier et qui est en lien avec toute personne qui soumet un commentaire. Donc Christopher a parlé de différents niveaux de conflit d'intérêts et donc j'aimerais...

En fait la question que je me pose c'est de savoir s'il faut rentrer dans tous ces détails. Pour moi, l'objectif c'est de ne pas trop, justement, plonger dans tous ces détails. Mais ce que je suggèrerais c'est qu'il nous faut en parler, mais peut-être pas trop entrer dans les détails.

Ensuite, si vous regardez cette diapositive, j'avais soulevé une question avec le groupe de travail sur le PDP des SubPro par rapport à la personne qui évoquerait un commentaire et qui ne divulguerait pas de relation avec le candidat. Donc ceci serait en infraction puisqu'ils sont censés soulever toute relation, évoquer toute relation avec le candidat, que ce soit d'ailleurs une relation qui implique qu'il soit pour ou contre. Donc il faudrait que chaque candidat soit responsable et que tout intérêt soit divulgué.

Donc, je ne vous demande pas nécessairement votre feedback, mais j'aimerais quand même qu'on se pose la question de savoir si c'est de trop, si cette question est nécessaire.

Je vois qu'Alan a mis une coche, donc je pense que cela veut dire qu'il est d'accord avec cette idée, c'est ce que j'imagine. S'il n'y a pas d'autres questions, et bien je poursuis.

N'hésitez pas à taper dans le chat vos commentaires ou à lever la main si vous souhaitez m'interrompre.

Donc diapositive 5, pas de problème là-dessus, donc nous passons.

Diapositive numéro 6. Alors, sur celle-ci, il s'agit de l'utilisation du commentaire sur candidature. Nous avons parlé des omissions, nous en avons déjà parlé, et il s'agit donc des candidatures communautaires et de la période de commentaire. Nous avons déjà parlé de ceci lors d'un autre appel, une fois que la période de candidature est terminée, donc il y a une période de 30 jours pour les commentaires sur ces candidatures. Donc les différentes personnes peuvent passer en revue la candidature et apporter leurs commentaires, exprimer soit leurs préoccupations, soit leur soutien, etc. Et donc cette période devrait être limitée à un certain nombre de jours, donc 30 jours.

Mais avec le processus de CPE qui arrive après, dans le cadre du cycle d'évaluation, et bien il y a eu cet exercice assez difficile avec des panélistes du CPE qui demandaient des lettres de soutien et également des lettres d'opposition si nécessaire. Mais apparemment ceci n'a pas été inclus, cette question des lettres, il y a juste soutien et opposition. Mais il y a le problème de la forme de ces lettres.

Donc l'idée ce serait de rassembler le résultat du CPE, de cet appel à thématique unique du CPE, donc d'inclure le résultat de leur exercice, et l'idée serait de proposer que le changement à ces directives soit inclus pour éliminer tout ce qui est donc un petit complexe en termes de soutien ou d'opposition. Et ceci fera partie du processus de commentaire au début, après la fin de la période de candidature, de manière à ne pas avoir de période supplémentaire de commentaires pour les candidatures communautaires qui passent par le processus CPE. Donc ceci voudrait dire que les choses seraient plus équitables. Et tous ces commentaires, toutes ces lettres de soutien ou toutes ces notes d'opposition arriveraient pendant la période de candidature. Elles seraient là dès le départ, tout le monde pourrait les voir, y répondre et tout ce qui ne serait pas résolu, ou même si c'est résolu, et bien le résultat du processus serait donc communiqué au panel CPE. Donc l'idée c'est que le panel CPE regarderait, prendrait en considération les recommandations, de manière à ne pas avoir à travailler davantage par rapport à ces lettres.

Est-ce que cela est clair ? Bien, je ne vois pas de main levée, je ne vois pas de question.

Donc nous allons passer à la diapo numéro 7. Donc c'est quelque chose qui était en suspens, je pense que c'est une question un peu mineure qui est liée, comme je l'ai déjà dit dans le cadre du processus de commentaire sur la candidature, le candidat doit donner un certain temps pour répondre aux commentaires soumis, notamment si les commentaires vont avoir un impact sur une évaluation et le score de cette évaluation dont cette candidature ou la nature de cette candidature pourrait faire l'objet.

Donc la question ici est : si la période est de 4 semaines et que quelqu'un au bout de l'avant-dernière journée de commentaire public, est-ce qu'on peut encore donner un certain temps pour répondre à ce commentaire au candidat. Donc c'est quelque chose qui n'est pas très clair dans les recommandations.

Et le deuxième point ici, qui n'est pas clair non plus, est-ce que si un commentaire, est-ce qu'on peut répondre à un commentaire et attendre la réponse du candidat.

Donc ici on a deux questions importantes, où est-ce que cela nous mène ? Jonathan a raison il pose cette question. Donc ici c'est une question que je pose, je ne vous demande pas de recommandation ici, c'est seulement une question que je voulais vous poser.

Donc si le commentaire arrive tard dans le processus, il devrait y avoir un peu de temps donné au candidat pour que sa réponse soit apportée. C'est quelque chose que nous disons dans le commentaire. Mais pour une raison, je ne sais pas pourquoi cela n'a pas été analysé par le groupe de travail du PDP.

Jonathan nous dit qu'il est d'accord et que le candidat devrait avoir un peu de temps ici dans ce sens.

Bien, donc apparemment, je ne sais pas comment nous allons régler cela. Je vois qu'il y a plusieurs commentaires à ce propos, qui soutiennent ce que Jonathan a dit, bien parfait.

Maureen, est-ce que vous avez une objection ? Bien.

Nous allons passer maintenant à la diapo numéro 8, pas de problème, numéro 9 pas problème.

Numéro 10, donc les demandes de changement de candidature. C'est quelque chose ici, un point sur lequel Sébastien a attiré notre attention. S'il y a un potentiel impliquant que le candidat pourrait éviter des coûts de réévaluation, si par exemple on a fait une demande de changement de candidature qui donne lieu à une Joint-Venture où à la création d'une compagnie pour éviter donc l'ensemble conflictuel, donc à ce moment-là il n'y a pas eu d'évaluation et cette situation peut donner lieu à des coûts de réévaluation ou pas.

Donc je ne pense pas que ce problème soit, en tout cas c'est quelque chose que je devrais demander au groupe de travail d'analyser.

Dernière diapo, numéro 11, pour permettre des modifications dans le domaine de la chaîne pour laquelle on a fait une candidature lorsqu'il y a un conflit. J'ai essayé ici de conserver toutes les idées et tous les commentaires qui ont été faits lors de l'appel précédent sur ce thème qui sont reflétés dans la case verte sur la droite.

Deux questions additionnelles qui étaient ici non résolues. La première : le fait que nous avons dit que le candidat doit notifier la demande pour une nouvelle chaîne qui doit être liée à la chaîne originale pour qu'il n'y ait pas de considération de changement de chaîne. Et la question que j'avais ici est une question pour le groupe SubPro aussi, la question est qui doit décider sur ce qui est lié de manière proche et quels sont les changements qui font que la chaîne ne sera plus liée à l'originale. Cela a été abordé lors de la réunion du groupe PDP SubPro.

Lorsqu'on demande un changement dans la chaine, est-ce qu'il faut refaire une candidature ou pas ? Et le résultat a été, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, qu'un des exemples qui est toujours utilisé pour montrer que la chaine n'a pas été modifiée est que les deux candidatures doivent être analysées et la chaine pour laquelle la candidature a été présentée. Il y a eu aussi quelques petits doutes. Donc lorsqu'on demande une modification dans la chaine. Ici on avait un exemple avec une compagnie aérienne par exemple.

Donc nous n'avons pas un processus nous permettant de faire ce type de demande de modification lorsqu'on a une chaine pour laquelle une demande de candidature a été faite. Donc c'est quelque chose que le groupe de travail a considéré comme étant positif, nous devons mettre en place un processus, mais nous nous demandons si nous devons limiter ce processus à certaines candidatures.

Donc la question que je voudrais poser ici au groupe de travail c'est : est-ce que vous pensez que cette limitation, cette restriction, doit être adoptée, ou est-ce que vous pensez que c'est dangereux et que l'on ne doit pas limiter cette opportunité à seulement les candidatures faites pour .BRAND.

Jonathan l'a dit, il pourrait y avoir ici des questions de problèmes liés aux investisseurs. Et Jonathan a raison. Donc on pourrait limiter cela à certaines candidatures, oui c'est quelque chose que je pense qu'on n'a pas vraiment discuté la dernière fois. Donc j'apprécierais que l'on en reparle un petit peu. Si vous voulez vous pouvez mettre votre opinion dans le chat, parce que je veux avancer, à moins que quelqu'un veuille intervenir ici ? Sinon j'avance.

Parfait, je ne vois pas de main levée, je ne vois pas non plus de commentaire, donc si vous le voulez bien, nous passons à la diapositive suivante, aux diapositives, et nous allons passer aux similarités de chaînes, aux similarités entre les chaînes.

Première diapo, deuxième diapo, troisième diapo. Pas de problème. Diapo 4, la recommandation numéro 2, juste quelques petits ajouts que nous voudrions ici indiquer. Donc on a fait une série de recommandations ici. Je pense que c'est clair, je pense que je n'ai pas besoin d'expliquer cela beaucoup plus.

Bien, juste pour vous dire, je crois que je vais revenir un petit peu au groupe de travail des SubPro et voir si nous voulons ajouter des références concernant les engagements d'intérêt public, le PIC, pour les registres qui sont utilisés et les chaînes qui sont utilisées pour les distinguer, les différencier d'une autre chaîne, qui risqueraient d'être similaires.

Donc ici, la référence que j'ai faite au PIC, engagement d'intérêt public, portait sur le texte de la recommandation, mais je voulais que cela figure quand même un peu plus clairement dans ce texte. Donc voilà c'est pour ça que nous avons ajouté ce point important sur les PIC obligatoires.

Alors, est-ce que vous avez des objections ? Si ce n'est pas le cas, nous allons avancer, nous passons à la diapo numéro 5, recommandations 3 et 4 rien de très compliqué, pas de controverse ici.

Ce que je vais faire, je vais regarder un petit peu le temps qu'il me reste... Est-ce que j'ai le temps de passer à l'acceptation universelle Olivier ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Il vous reste une dizaine de minutes Justine.

JUSTINE CHEW : Parfait, c'est bon. Donc nous allons passer à l'acceptation universelle.

Bien, donc acceptation universelle, le problème clef dans ce domaine est le fait que... Je vais vous donner un petit peu de contexte.

Nous savons que l'acceptation universelle continue à être liée à l'acceptation universelle du groupe directeur qui a travaillé sur cette question, et l'UASG est donc ce groupe directeur de l'acceptation universelle, et le groupe d'initiative d'acceptation universelle, ce sont les deux groupes de travail qui ont travaillé sur ce thème. Il y a un petit peu un manque de connexion concernant l'objectif d'ICANN ici dans ce domaine. Il est clair qu'ils travaillent en commun, dans les deux cas ces groupes essayent de travailler ensemble pour appliquer un ordre du jour concernant l'acceptation universelle. Mais on ne sait pas très bien qui est responsable ici d'appliquer et de défendre une adoption plus large de l'acceptation universelle pour la communauté internet.

Donc ici pour la procédure ultérieure, est-ce qu'il y a quelque chose qu'ICANN Org doit faire pour améliorer la promotion de l'acceptation universelle et adopter cette acceptation universelle ?

Donc si nous pouvions passer directement à la diapositive numéro 4, donc la diapo numéro 3 qui était la diapo numéro 4 puisque nous avons décidé que nous allons supprimer l'autre. Donc il s'agit ici des commentaires de la communauté. Et, en résumé, je dirais que nous avons dit que l'initiative de l'acceptation universelle ne peut pas devenir une politique contraignante. Ici la difficulté que je veux souligner c'est qu'il y a un manque de connexion entre ICANN et UASG pour une initiative dans ce domaine, sans pouvoir au niveau politique reste au niveau d'ICANN et de la GNSO et c'est comme cela que ces deux groupes sont connectés. Et, en grande partie, tout ceci, tout ce travail est effectué par l'UASG. Donc à quoi s'attend-on du SubPro qui ne serait donc pas effectué par l'UASG ?

Alors diapositive numéro 4, donc c'est notre commentaire par rapport au rapport initial qui a été effectué. Donc la communauté de l'ICANN doit être impliquée dans une sensibilisation importante sur l'UA, davantage de choses doivent être faites pour qu'on puisse faire des plaidoyers par rapport aux [réunion de code]. Donc par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, que veut-on qu'ICANN Org fasse de plus ?

Ensuite, dernière diapositive, voici les affirmations, les recommandations qui nous viennent du SubPro. Donc l'affirmation numéro 1 nous dit que nous accueillons et encourageons le travail de l'UASG, ainsi que l'initiative sur l'acceptation universelle. Affirmation numéro 2. Alors qu'est-ce que c'est ? C'est une question technique me semble-t-il, nous n'allons pas tout voir là-dessus.

Mais par rapport à la recommandation numéro 3, donc révision du principe [P] de la politique de 2007 qui dit qu'avec [inaudible] certains

domaines génériques de premier niveau devraient être des IDN, mais les candidats doivent bien comprendre quels sont les enjeux UA dans l'ASCII et dans les IDN TLD. Les candidats doivent avoir accès à toutes les informations qui existent sur l'UA, sur la page de l'UASG et sur la page de l'initiative UA de l'ICANN, et connaître tout le travail qui sera effectué par l'avenir.

Donc à la base, tous les efforts qui sont faits par l'UA et par l'UASG doivent être connus et il pourrait y avoir des exemples plus clairs qui illustrent aux candidats les éventuels problèmes des IDN dans l'utilisation de ces domaines donc.

La question c'est que lorsqu'on regarde la partie en bleu sur consensus, nous avons parlé de non-intervention dans notre rapport, mais ceci n'a pas été consulté par le SubPro au jour d'aujourd'hui. Donc est-ce que nous souhaitons continuer de mettre l'accent sur ces deux points qui sont à droite ?

Alors le premier point, il s'agit de convaincre ICANN Org à s'investir et à communiquer avec les titulaires de nom de domaine, donc des questions telles que : est-ce que le personnel d'ICANN Org, par exemple, reçoit des commentaires des candidats, ou qui clarifient certaines candidatures, est-ce qu'ils sont prêts à accepter les emails relatifs aux IDN, donc est-ce que l'ICANN en elle-même est prête pour l'UA ? Et est-ce qu'il faut également encourager les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre qui appartiennent aux mêmes entités à se préparer également à l'UA ?

Donc voilà les deux questions que je souhaitais vous poser pour avoir vos points de vue, vos réponses.

Je vois qu'il y a des mains levées, et Christopher était le premier.

CHRISTOPHER WILKINSON: Merci, bonjour à tous et merci beaucoup Justine pour ces slides très complets.

Alors le dernier point dont vous avez parlé est à mon avis le plus important. Moi, j'ai toujours pensé que l'acceptation universelle serait victime des décisions de 2010/2012 par rapport à l'intégration puisque ceci est intégré dans le système bureau d'enregistrement et opérateurs de registre, à savoir donc l'incitation pour que le portefeuille n'effectue pas l'acceptation universelle.

Je crois que la solution viendra d'une séparation de la structure, une séparation importante entre les activités des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre par rapport à ces activités. Et, également, ceci doit être reflété dans les structures de contrat de l'ICANN.

Je crois que Jonathan ne pense pas qu'il s'agisse d'accès universel, mais je continue d'être surpris parce que le CCT n'a pas parlé de ce problème d'intégration verticale.

Merci.

JUSTINE CHEW: Alan ? Vous avez la parole.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup. En toute honnêteté je ne comprends pas le lien entre l'acceptation universelle et la question de l'intégration verticale. Donc

peut-être que par email ou par le chat Christopher pourrait expliquer un peu plus ce qu'il veut dire.

J'ai levé parce que si même si les mots tels que « encourager vivement » c'est bien, je crois que dans le cadre de ce processus il nous faut demander une action, demander à ce que les choses soient faites. Je crois qu'il nous faut vraiment demander, de manière très explicite, à ce que dans la candidature soit expliqué dans quelle mesure les politiques doivent être en place relatives à l'acceptation universelle, et dans quelle mesure les candidats peuvent répondre aux emails IDN, etc. Et ceci est lié à la question de savoir s'ils sont prêts à accepter les IDN de deuxième niveau.

En les forçant à répondre à la question, je pense que c'est plus efficace que d'encourager les éléments parce que cela n'a aucun effet.

JUSTINE CHEW:

Merci. Jonathan c'est à vous.

JONATHAN ZUCK:

Oui, tout d'abord j'appuie le commentaire d'Alan, j'ai également commenté dans le chat, je crois qu'il faut arrêter d'utiliser ce type de termes parce que c'est de ceux-ci que sont remplis les contrats et c'est à ça qu'on doit toutes les difficultés.

Mais j'ai deux choses à dire. Premièrement, pour être clair, l'acceptation universelle était un terme très spécifique relatif au fait qu'on peut s'arranger pour accepter ces chaînes non standard, qui sont peut-être longue, qui font plus de trois caractères, qui sont des IDN, dans les sites

web, dans les emails, etc. Donc cela n'a rien à voir avec le fait de savoir si les bureaux d'enregistrement vendent ces noms. Ça c'est autre chose. Ce n'est pas que je suis en désaccord, mais malheureusement l'acceptation universelle, c'est pas tant nos propres parties contractantes, même si cela devrait être obligatoire, la préparation UA devrait être obligatoire pour les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre, mais le problème c'est un problème d'internet, un problème d'évangélisation, de convaincre ce changement de code java de je ne sais combien d'années. Et je crois que ce processus est très complexe, il prend du temps, il faut que les gens aillent creuser dans d'anciens codes, il faut aller voir les programmeurs qui sont en retraite sur la plage, c'est un petit peu comme le problème de l'an 2000, mais je crois qu'il faut continuer à travailler là-dessus, parce que sinon cela n'a aucune signification, et finalement l'ICANN n'est plus pertinente.

Donc je crois effectivement qu'il faut renforcer notre déclaration. 80 % des sites web sur l'internet actuellement n'acceptent pas les IDN, ou les nouveaux TLD, ce sont les chiffres qu'il faut absolument changer, et je crois qu'il nous faut absolument bâtir des moyens de mesure dans tout ceci, de manière à vraiment pousser les gens, de manière à ce qu'ils changent cet aspect des choses. Je suis vraiment convaincu par rapport à ceci. Merci.

JUSTINE CHEW :

Merci Jonathan. J'aimerais vous demander de réfléchir un petit peu plus à ce que vous venez de dire pour peut-être m'envoyer quelques points clefs. La question des moyens de mesure est quelque chose

d'intéressant, ces paramètres. Peut-être qu'on pourrait trouver des exemples de paramètres qui fonctionnent dans ce cadre.

ROBERTO :

Oui, merci. J'ai une autre question. J'étais au conseil d'administration à l'époque où le personnel avait lancé cette procédure rapide pour les ccTLD IDN, et j'étais convaincu que c'était quelque chose que nous devions faire. C'était il y a 15 ans.

Le problème, c'est qu'il nous faut bien comprendre que si nous souhaitons avoir des déclarations significatives, et bien nous devons comprendre la complexité de la question.

Actuellement, et je vous parle d'expérience, 6 années que j'ai passées au conseil, donc il y avait un opérateur de registre qui était très sérieux par rapport à l'introduction des IDN. Et donc l'année dernière quand j'ai quitté le conseil, et bien il y avait une frustration assez globale au RIR, assez importante, parce qu'il n'y avait personne qui se posait même la question d'arrêter, d'arrêter les pertes.

Le problème, alors certes actuellement chez les parties contractantes il y a une opposition assez sérieuse, mais ils ne peuvent pas régler le problème seul.

Actuellement, comme Jonathan l'a dit, nous avons un logiciel diffusé partout, nous avons un problème de site web, de navigateur, nous avons un problème avec les programmes de courriel, etc., et donc ce qui veut dire que les efforts des parties contractantes, s'ils souhaitent être impliqués, sont inutiles, puisque la résolution ne viendra pas d'eux

seuls. Donc je crois qu'il nous faut vraiment comprendre l'envergure du problème et les actions à mettre en œuvre.

La question est réellement complexe. Merci.

JUSTINE CHEW:

Merci beaucoup pour toutes ces interventions qui sont très utiles. Je vais réécouter l'enregistrement de l'appel pour essayer de formuler un texte par rapport à ces différentes interventions. Je vois encore 4 mains, je pense que ces mains sont d'anciennes mains. Et si c'est le cas, et bien je vous remercie tous, et je repasse la parole à Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Justine. Et merci beaucoup pour cette mise à jour très intéressante et pour ceux qui veulent en savoir plus, vous pouvez rentrer dans l'espace de travail de mise à jour des SubPro et vous y trouverez les présentations qui viennent d'être faites, ainsi que dans l'ordre du jour.

Bien, nous allons passer au point suivant, nous allons donner la parole à Hadia pour la mise à jour de la phase 2 de l'EPDP ou à Alan.

ALAN GREENBERG :

Il n'y a rien à dire à propos de l'EPDP en lui-même. Nous avons soumis la déclaration d'ALAC sur laquelle nous nous sommes accordés la semaine dernière, et nous avons soutenu la déclaration du GAC aussi.

Et, à ce propos, je voulais faire un petit commentaire. À mon avis, c'est la première fois qu'ALAC a formulé et soutenu, clairement, une

déclaration du GAC. Nous en avons fait de manière conjointe plusieurs dans le passé, mais parce qu'ils ne nous le demandaient pas ou il y avait des domaines où nous n'étions pas tout à fait d'accord et nous ne l'avions jamais fait. Et cette fois-ci nous l'avons fait, et cela a été fait de manière unanime par ALAC. Cela a demandé certains efforts pour avoir une déclaration préliminaire sur laquelle se mettre d'accord avec le GAC, et à la fin, au bout de quelques jours, nous avons reçu l'accord du GAC qui a déclaré qu'il soutenait cette déclaration.

Donc je pense que c'est un changement important, que je voulais ici mentionner. Donc je remercie les membres du GAC et je remercie aussi Maureen, qui a travaillé avec nous, le IPC aussi a soutenu cette déclaration, donc je voulais aussi le dire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alan. Je ne sais pas si Hadia a quelque chose à ajouter ?

HADIA ELMINIAMI : Merci Alan pour ce commentaire. Personnellement, je n'ai rien à ajouter. Comme Alan l'a dit, donc on a eu cette déclaration d'ALAC soutenue par le GAC, et je vous remercie pour votre soutien et votre collaboration et pour ce travail.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Je voulais regarder si on a quelques minutes sur ce point, si Hadia ou Alan pouvaient nous parler un petit peu de cette déclaration du GAC.

Parce que, comme vous l'avez dit, c'est un point important, c'est une déclaration tout à fait nouvelle, et on n'en a pas vraiment discuté dans la liste de diffusion, donc peut-être qu'on peut leur donner deux minutes pour qu'ils nous en parlent.

ALAN GREENBERG :

Je vais essayer de vous en parler. Disons que tout ce qui est visé dans leur déclaration était des choses que nous avons aussi abordé et discuté. Ils ont un style différent du nôtre, ils mettent l'accent sur d'autres justifications, sur d'autres choses dans certains cas, mais il s'agissait de thèmes d'exactitudes, de protection de la vie privée, d'adresses email, donc je pense qu'ils ont eu une approche intéressante, qu'il est intéressant de lire. Ce sont des thèmes sur lesquels nous avons déjà parlé, donc je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en reparler ici en ce qui concerne le contenu de cette déclaration.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Donc je pense que l'opinion d'ALAC est en ligne avec l'opinion du GAC.

ALAN GREENBERG :

Oui tout à fait.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des questions à propos de cette déclaration ?

Bien, s'il n'y en a pas... Il y a des félicitations dans le chat à Alan et à Hadia dans le chat.

ALAN GREENBERG : Et je pense que nous devons aussi féliciter le GAC qui nous a joints et nous voudrions rester au courant de leur travail pour continuer à travailler avec eux. Ça a été quelque chose de tout à fait positif que nous n'avions jamais vu auparavant, et je crois que c'est important de les remercier, de remercier tous les membres du GAC qui ont permis à cette déclaration d'exister.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bien, cette déclaration du GAC va rentrer, va être téléchargée dans l'EPDP, dans les documents de l'EPDP pour les commentaires publics ?

ALAN GREENBERG : Oui, c'est déjà le cas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Parfait. Bien, nous verrons l'évolution de tout cela, et nous allons maintenant passer à la mise à jour de commentaires publics, et nous donnons la parole à Evin.

EVIN ERDOGDU : Merci Olivier. Nous avons ratifié récemment le PDP 3, il y a un commentaire public qui a été ouvert récemment. Il s'agit du PDP 3 de la ccNSO, les propositions initiales pour le processus de retrait des ccTLD. Ce commentaire est en développement, il a été ratifié par ALAC. Il y a

deux commentaires qui ont été soumis cette semaine, un lundi et un hier. Hadia et Alan ont fait un commentaire là-dessus, et c'est la déclaration d'ALAC sur l'EPDP 2, avec le soutien de la réponse du GAC sur ce point. Et l'autre était donc le rapport initial de la phase 1 sur les mécanismes de protection de tous les droits qui a été fait par Greg Shatam et Marita Moll. Et donc ces deux commentaires sont publiés pour qu'ALAC donne son avis.

Nous avons aussi un commentaire sur le plan régional d'Afrique d'ICANN pour l'exercice 2021/2025, conclu le 27 mai, et l'équipe de rédaction est sur cet appel et va fournir des commentaires à ce propos dans un petit moment.

Et finalement nous avons un commentaire public d'ICANN sur le PTI préliminaire du plan stratégique de l'exercice fiscal 2021/2024 qui conclut le 1^{er} juin 2020. Et nous en sommes donc en cours de rédaction, et c'est Holly Raiche qui en est responsable, et le groupe va en discuter lors de notre prochaine réunion. J'ai terminé. Je donne la parole à Jonathan ou peut-être aux membres de l'équipe de rédaction d'AFRALO peut-être qui veut prendre la parole sur la déclaration d'AFRALO.

JONATHAN ZUCK:

Merci Evin. Toutes les personnes qui sont sur cet appel et qui ont participé à la déclaration d'AFRALO, est-ce que quelqu'un veut faire un petit résumé, une synthèse de ce commentaire. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

Je ne vois pas de main levée. Et je pense que la deuxième question était... Ha excusez-moi, Abdulkarim allez-y.

ABDULKARIM OLOYEDE: Je voulais vous dire que je devais parler de ce commentaire, mais je... Seun devait nous parler de ce commentaire, mais je ne sais pas si Seun est sur cet appel.

SEUN OJEDEJI : Oui, me voilà, est-ce que vous m'entendez ?

NON IDENTIFIE : Oui, on vous entend Seun.

SEUN OJEDEJI : Oui, cette déclaration préliminaire a été faite en réponse à la stratégie publiée pour la région de l'Afrique. C'est la deuxième déclaration de ce type.

Certains des points que nous voulions aborder ici se trouvent dans cette version préliminaire qui a été rédigée avant la pandémie de Covid 19. Donc nous avons essayé de faire des commentaires, nous avons essayé de faire des commentaires concernant la proposition. Cette proposition vise à aborder 5 domaines, la sécurité, la gouvernance de l'ICANN, la géopolitique, les finances, ces différents aspects. Donc nous avons essayé de faire des commentaires sur cette proposition et de faire quelques suggestions.

Si vous voulez je peux vous commenter certaines de ces suggestions que nous avons faites.

Concernant la gouvernance de l'ICANN par exemple, nous avons suggéré que pour améliorer la participation et pour développer la participation des individus en ce qui concerne notre région, on pouvait aussi regarder quels étaient les processus nous permettant de travailler dans d'autres pays de la région. Il y a ici 4 pays qui sont mentionnés, mais il nous faut aussi reconnaître que chaque pays possède ses propres difficultés, ses propres défis, et nous suggérons que l'on fasse davantage d'efforts pour que ceux qui sont vraiment décidés à participer puissent le faire. Cela veut dire aussi faire des règles un peu moins difficiles, un peu moins compliquées à respecter pour que davantage de gens puissent participer.

Nous avons aussi parlé du système appliqué dans la région, du système de certification, c'est très important au niveau d'AFRALO. Nous essayons aussi d'encourager nos membres à être préparés en ce qui concerne l'acceptation universelle, par exemple, en autres choses. Et donc nous avons fait des suggestions sur ces points qui figurent dans cette proposition.

Nous soutenons tous ces points et finalement, nous avons recommandé que l'on inclut un calendrier concernant la stratégie de façon à ce qu'on puisse faire un suivi et qu'on sache quel est le domaine parmi ces 5 domaines quel est le domaine le plus important, quel est le domaine qui est moins important et leur implication de façon à ce que l'on puisse faire un suivi de la façon dont ils ont été évalués et de la façon dont ils sont appliqués dans la région.

Voilà, je crois que j'ai abordé les principaux points.

Nous avons aussi travaillé sur une section concernant la participation des bureaux d'enregistrement et des titulaires de registre dans la région, nous voulons faire un retour sur cette stratégie, en particulier concernant l'encouragement fait aux demandes de candidatures dans notre région. Et pour les 5 années prochaines, nous voudrions que cela soit appliqué.

Voilà. Et comme je l'ai déjà dit, à la fin de ce mois-ci ce document devrait être soumis. Je ne sais pas s'il y a des questions. Voilà, vous voyez ici les points qui ont été donc ajoutés.

Je vous donne la parole Jonathan.

JONATHAN ZUCK:

Merci beaucoup Seun, merci. La prochaine question que j'ai est : est-ce que quelqu'un souhaite regarder, analyser la proposition de la ccNSO pour le retrait des ccTLD ? Je vois ici que, selon la perspective de l'utilisateur final, on a ici une première approche, mais j'aimerais connaître votre opinion pour qu'on en sache un petit peu plus là-dessus. Donc la première tâche serait d'analyser cela et de voir si ça vaudrait la peine qu'on ajoute un peu quelque chose concernant la discussion qui pourrait avoir lieu dans notre groupe de travail. Est-ce que vous êtes d'accord ? Est-ce que quelqu'un a quelque chose à ajouter ?

Très bien, je ne vois pas de main levée. Si Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG:

Merci. Je ne me porte pas volontaire, mais un TLD qui existe et qui sans doute est utilisé et qui doit être retiré, cela veut dire qu'il y aura un

impact sur les utilisateurs, le titulaire de nom de domaine ou sur la personne qui l'utilise. Donc il y a un impact sur l'utilisateur, et donc il nous faut le prendre en compte dans le processus me semble-t-il. Donc il faut quand même passer en revue au moins rapidement cette question, même si c'est sous forme de commentaire.

JONATHAN ZUCK: Et bien je cherche toujours des volontaires. Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Donnez-nous un peu de temps. Nous c'est l'ALAC, mais c'est aussi moi.

JONATHAN ZUCK : Et bien regardez un petit peu, dites-nous s'il y a des choses qui vous frappent.

HADIA ELMINIAWI : Je suis tout à fait prête à agir de cette manière, mais j'encourage d'autres personnes à y jeter un coup d'œil également. Mais je m'en occuperai.

JONATHAN ZUCK: Très bien, merci Hadia. Alors, ensuite, la réunion préliminaire sur les PTI, plan stratégique 2021/2024, donc ça c'est Holly qui s'en occupera et fera le rapport. Et je crois que Roberto souhaitait peut-être faire un rapport. Est-ce qu'il est là ? Je le vois dans le chat, donc peut-être qu'il pourrait nous expliquer ce qu'il se passe, ou alors Holly peut-être ?

HOLLY RAICHE : Je voulais juste dire, en fait répéter, qu'effectivement c'est passé au [BFC], le plan en fait c'est surtout la déclaration. La seule problématique, c'est qu'il y a des opérateurs de registre qui n'ont pas tout fait, ce qu'ils ont fait c'est le roulement de KSK, et on sait que ça a été un désastre total. Il y en aura un en mai, avec vraiment un personnel réduit, sans observateur. Donc il y aura une déclaration au [inaudible].

Je ne sais pas s'il y a d'autres personnes qui ont des choses à dire, mais réfléchissez-y, mais le rôle des PTI, c'est un rôle de supervision étant donné le protocole d'entente, étant donné le [SALA] avec les RIR, enfin le protocole d'entente c'est avec l'IETE, donc ce qui est réellement contrôlé n'est pas très large. Donc dans le cadre du roulement KSK, les choses se passent globalement bien, à l'exception du dernier qui a été donc un désastre.

JONATHAN ZUCK: Merci Holly. Désolé Roberto, en fait je voulais dire Ricardo, je me suis trompé. Et donc Ricardo, est-ce que vous souhaitez nous dire ce qu'il se passe avec le [OSBFC]

RICARDO HOLMQUIST : Oui, bonjour. J'espère que vous m'entendez bien. Merci Jonathan. On devrait avoir un appel pendant le mois de mai, mais nous attendons l'approbation du projet et le plan de l'ICANN. Normalement, cette semaine le Conseil devrait s'en occuper lors de sa réunion. Et pour les PTI il y a un webinaire le 14 mai, donc la semaine prochaine. J'ai envoyé une note à Holly, mais apparemment je n'ai pas le bon email pour Holly.

On pourrait donc attendre la fin du webinaire et notre réunion. Ou alors, s'il ne faut pas attendre, et bien on pourrait se retrouver la semaine prochaine pour passer en revue la question des PTI et la question de la décision du conseil, à savoir s'il approuve ou non. Et cette approbation, ce serait également les [ADN], donc le FBSC, avec ce O qui est inclus. Donc vous êtes tous les bienvenus si vous souhaitez être participant à ce comité OFBSC. Voilà c'est tout ce que j'ai à dire.

JONATHAN ZUCK:

Merci Ricardo. Voilà, donc je pense que c'est tout. Je vous repasse la parole Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Jonathan pour tout ce travail qui a lieu. J'avais une question pour vous Jonathan. Vous avez mentionné la proposition de retrait des ccTLD, mais il y a autre chose, autre chose a disparu... Non, je crois que finalement c'est bon.

Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour qui est le point divers.

Alors, nous avons bien avancé, je ne sais pas si vous souhaitez avoir davantage d'informations de la part de Justine, elle avait mentionné une de ses présentations qui pourrait être reportée à plus tard, c'était la question des noms réservés. Je ne sais pas si Justine souhaite en parler, puisque nous avons encore 20 minutes.

Mais entre-temps, je pourrais peut-être passer en revue le point divers. Donc le conseil d'administration retient son consentement pour le

changement de contrôle pour le registre d'intérêt public. On en a un petit peu parlé, donc il y a tout un tas de questions qui sont posées par rapport à l'avenir dans ce domaine.

Ensuite il y a le PDP 3.0, cette initiative. Je vous invite à lire, il y a un livre de consensus qui a été rendu public. Tout ceci, vous pouvez le trouver sur ICANN.ORG Consensus, ainsi que sur la page At-Large. Alors, comment lire cette stratégie de consensus, [inaudible] la question c'est de savoir s'il nous fallait une stratégie [inaudible] pour l'At-Large aussi qui soit similaire sur ces questions de consensus au sein de l'At-Large. Donc ceci pourrait nous permettre de lancer la discussion. Je crois qu'il existe déjà plusieurs documents par rapport aux processus relatifs aux politiques à l'At-Large.

Et puis, bien sûr il y a l'appel à thématique unique du CPWG sur le sondage des [inaudible]. Ce sera quelque chose qui sera effectué par la suite.

JONATHAN ZUCK :

J'avais également autre chose, je voulais parler de ceci un instant, rapidement, pour que Justine puisse parler. Mais par rapport à ce questionnaire, ce sondage sur les géo-noms, l'idée c'était de permettre aux personnes qui souhaitent des interprètes et de pouvoir poser des questions de répondre au questionnaire. On aimerait avoir davantage de personnes qui répondent au questionnaire. Donc l'idée c'est de rassembler davantage de personnes à l'appel, on pourrait lire chacune des questions une par une, il pourrait y avoir traduction des questions en live, avec des questions/réponses de manière à obtenir davantage de réponses. Je pense que ce serait une bonne chose.

Pour l'instant nous avons 50 réponses, c'est déjà bien, mais j'aimerais en avoir davantage. Donc l'idée ce serait de prévoir un appel qui permette d'aider les gens à répondre aux questions du questionnaire, ce serait l'idée si on y arrive.

Donc voilà de quoi il s'agit, cet appel à thématique unique, donc de pouvoir rassembler les gens qui n'ont pas encore répondu au sondage pour qu'ils puissent être aidés.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Jonathan, j'ai vérifié avec Justine, elle est prête à continuer et à faire sa dernière présentation.

Mais avant, je voulais poser une question à Alan, je n'ai pas pu le faire tout à l'heure, j'espère qu'il est toujours là. En fait c'est une question pour Alan et Hadia.

J'ai vu des discussions sur l'EPDP relatives aux coûts du [SAD], cette base de données, de noms, cette base d'accès. Et donc les questions c'était la comparaison avec le WHOIS en termes de coût. La raison de cette question c'est que lorsque le WHOIS a été mis en place, personne n'a payé, je ne sais pas il y a bien du y avoir quelqu'un qui a payé, mais le SAD devra être payé par quelqu'un et il me semblait que les chiffres étaient quand même très élevés puisqu'apparemment tout serait fait dans des pays à coûts élevés plutôt que d'exploiter la structure mondialisée de l'ICANN qui existe.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Quelques petits points rapides, les messages sont arrivés hier, j'ai passé trois bonnes minutes à les lire, donc je ne peux absolument pas en parler de manière intelligente pour l'instant.

Mais il faut bien noter que ce n'est pas un remplacement du WHOIS, donc on ne peut pas comparer ceci au WHOIS, sinon on passe à la discussion académique. Je crois que le cout du WHOIS n'a jamais été évalué, c'est les parties contractantes qui ont payé, même si maintenant il y a un portail centralisé pour le WHOIS.

Donc je ne vois pas trop quelle discussion nous pouvons avoir dessus pour l'instant, c'est quelque chose qui est fait par l'ICANN, qui n'a pas été revu au sein de l'EPDP. Il y aura une discussion, significative, sur les coûts, pour savoir s'ils sont raisonnables ou non, mais à mon avis nous ne pouvons pas en parler pour l'instant. Il n'y a pas eu de secret là-dessus, cela coûte de l'argent.

Alors, si je me souviens bien, les coûts c'était les coûts de mise en œuvre. Et il me semble qu'on parlait de 10 millions de dollars. Et puis il y a les coûts opérationnels. Je ne suis pas du tout perturbé par ce niveau de coût.

Alors après la question de savoir qui paye, c'est une autre question. Il va falloir effectivement y réfléchir à l'avenir. Y a-t-il suffisamment de bénéfices pour le SAD étant donné le fait que la centralisation est basse, plutôt que de collecter des données et de signaler, est-ce que cela veut dire que les coûts sont justifiés... C'est une bonne question, il va falloir y réfléchir, mais je ne peux pas pour l'instant vous donner davantage de détails là-dessus.

La liste de diffusion est publique, si vous souhaitez consulter les documents, si cela vous intéresse, donc n'hésitez pas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Hadia vous avez la parole.

HADIA ELMINIAWI : Merci Olivier. J'ai ici 3 points que je voudrais aborder. C'est assez semblable à ce qu'Alan vient de dire.

Les parties contractantes et ICANN ont établi le coût de l'enregistrement et du système d'enregistrement. Donc il faudrait aussi que ce soit les parties contractantes et ICANN, notamment parce que maintenant ICANN a un poids à travers l'administrateur de la passerelle centralisée, et donc a davantage de rôles dans ce sens.

Nous n'avons pas encore discuté de cela, mais le coût est important, c'est vrai. On ne peut pas faire de commentaire là-dessus tant qu'on n'a pas vu l'ensemble du problème. Donc je pense que c'est difficile d'en parler, de faire une synthèse à propos de cela maintenant.

Mais je pense qu'ICANN a un rôle qu'il n'avait pas avec WHOIS, un rôle important, et un rôle qui doit évoluer et qui doit devenir de plus en plus important et de plus en plus large dans le futur.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia, merci Alan pour ces commentaires. Bien, nous essayerons de suivre cela dans le futur.

ALAN GREENBERG : Olivier, je voudrais faire un commentaire de plus. J'ai vu plusieurs évaluations concernant la mise en œuvre du RGPD et autres choses dans le monde. Ça représente des milliards de dollars, peut-être plus même. Donc c'est juste un coût de plus je dirais. Donc si nous voulons donner de l'importance à la protection de la vie privée, cela va avoir un coût. Comment nous allons payer cela je ne sais pas, ce n'est pas clair encore. Mais il n'est pas surprenant que si on essaye de mettre un système complexe, avec un système de contrôle d'accès, etc. cela va avoir un coût. Je dirais que ce sera un coût de plus associé avec la protection de la vie privée dans le monde entier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alan. Dans la mesure où l'on pourrait faire fonctionner internet dans le monde entier avec quelques petits contrôles. Bien nous allons donner la parole à Justine, nous revenons à l'ordre du jour numéro 3 avec une présentation de plus.

JUSTINE CHEW: Merci Olivier. Bien je vais essayer de respecter les 10 minutes qui me sont accordées.

Est-ce que vous pouvez me donner les diapos s'il vous plait ?

Bien, pour récapituler un petit peu, lorsque nous parlons de noms réservés, ce n'est pas seulement des noms réservés, parce qu'il y a une définition de ces noms réservés. Mais lorsqu'on parle de réservation de noms, on parle aussi d'autres chaînes non disponibles. Ce sont les noms

réservés et les autres chaînes non disponibles. Voilà, ce serait un petit ça l'idée.

Alors, ce qui est inclus ici dans le cadre de ces noms réservés et chaînes non disponibles, il y a des chaînes qui ne seront pas disponibles donc pour une demande de candidature, les demandes de candidature ne seront pas acceptées pour ces chaînes. Même si parfois elles sont acceptées pour certaines régions, elles ne seront pas approuvées ou ne seront pas déléguées.

Alors qu'est-ce qui est inclus dans cette catégorie ?

Le premier est ce que l'on appelle une liste de noms de TLD réservés, et en ce basant sur ce qui est l'ADB de 2012, il y a une série de noms, et par exemple AFRINIC, ALAC, ICANN, il y a 34 noms qui sont dans cette liste, y compris le TEXTE et EXEMPLE et la traduction de TEST et EXAMPLE, donc ce sont des TLD qui sont réservés et une candidature pour ces noms ne peut pas être soumise.

Le deuxième groupe serait les cas où la révision de similarité de chaînes a déterminé qu'ils étaient similaires à des noms réservés. Donc ici de nouveau on ne pourra pas faire une demande de candidature.

Le troisième groupe sera ce que l'on appelle la liste des variantes. Il s'agit de TLD et de variantes de l'IDN. Et ce groupe, on ne pourra dans le cadre de ce groupe approuver de candidature suite au processus d'évaluation. Ces TLD ne seront pas délégués, il s'agit ici d'une protection pour éviter les similarités de chaînes ou les confusions de chaînes. Donc il s'agit d'un petit groupe de chaînes non disponibles.

Le quatrième point ce serait les chaînes qui ne peuvent pas être déléguées. Il s'agit d'une liste de noms réservés de domaines de premier niveau, il s'agit de la révision de similarité de chaînes. Par exemple le comité olympique international ou la croix rouge ou le mouvement du croissant rouge. Il y a une liste ici de différents noms qui se trouvent dans l'AGB et ces noms ne seront pas approuvés. La candidature peut être soumise, mais ces candidatures ne seront pas approuvées.

Les points clés ici sont que l'on essaye de répondre à la question concernant la possibilité d'altérer, de changer, de modifier cette liste et ces 4 groupes, ces 4 domaines que je vous ai cités.

Donc ALAC veut éviter la confusion pour les utilisateurs et on pense que pour modifier cette liste, il faut qu'il y ait des mesures pratiques qui soient considérées, qui soient mises en œuvre pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'escroquerie et qu'il n'y aura pas de confusion pour les utilisateurs. Voilà.

Et le deuxième élément est que toutes les utilisations des noms de domaine, tous les noms de domaine utilisés, spéciaux, doivent être ajoutés aux noms réservés de l'AGB.

Je pense que le dernier point ici peut être réservé, et je passe à la diapositive numéro 4, concernant les considérations actuelles et les recommandations actuelles.

La première affirmation, je vous laisse la lire, l'impact ici, il n'y aura pas de changement dans la mise en œuvre de la politique donc concernant ce que nous considérons les noms réservés qui ne peuvent pas être

demandés, qui ne peuvent pas être délégués, on ne peut pas approuver ces candidatures.

Bien donc le résultat de cela c'est que les chaînes qui ne sont pas disponibles au premier niveau et les chaînes qui ne sont pas disponibles au deuxième rendues non disponibles. Ce sera l'impact ici de cette affirmation.

Passons à la diapo numéro 5. La recommandation numéro 2 est assez simple, la recommandation numéro 2 focalise sur le PTI, identificateur technique public. Donc il y a un commentaire public qui a été ouvert pour cette stratégie, donc nous connaissons ce PTI, cette entité. Donc le PTI a été incorporé après donc le cycle de 2012, c'est-à-dire en août 2016, et c'est pour cela que le PTI a été établi comme un nom réservé.

Donc nous voulons modifier cela, parce que ce PTI est important et nous suggérons donc que les chaînes PTI soient réservées et soient incluses dans la liste de noms réservés au niveau supérieur. C'est donc ce que contient cette recommandation 2 et les commentaires d'At-Large concernant cette recommandation 2.

Je dirais que, dans le rapport initial du groupe de travail sur les procédures ultérieures, on n'avait pas seulement mentionné le PTI, mais aussi le nom complet du PTI qui est identificateur technique public.

Bien, donc la question ici était : est-ce que nous mettons seulement la chaîne PTI ou est-ce que nous mettons aussi identificateur technique public, au singulier et au pluriel pour les listes de premier niveau de noms réservés.

Actuellement, si on revient un peu en arrière et qu'on regarde ce qui se trouve dans la liste des noms de premier niveau, il s'agit seulement d'acronymes, AFRINIC, ALAC, ICANN, ce ne sont pas des noms complets. Donc dans ce domaine je pense qu'on devrait garder seulement le PTI et ne pas conserver les deux autres chaînes concernant ou mentionnant le nom complet de PTI en nombre et en lettre. C'est une opinion.

Je vous propose que nous passions à la diapositive suivante, la diapositive numéro 6, il s'agit de la recommandation numéro 3.

Alan allez-y.

ALAN GREENBERG :

Quelle est la différence entre PTI, ALAC, GNSO et ICANN ? C'est qu'il s'agit vraiment d'un service central sur lequel l'internet compte et avec lequel il fonctionne. Donc c'est beaucoup plus grand que le fait que quelqu'un essaye de réserver le nom de ALAC. Donc cela peut vraiment donner lieu à un traitement spécial à cause de ça, parce qu'il y a vraiment un grand impact ici, beaucoup plus que tout autre terme lié à ICANN. C'était juste un petit commentaire concernant l'importance de PTI.

JUSTINE CHEW:

Oui, c'est la même logique que quand on parle de NRO par exemple.

ALAN GREENBERG:

Oui, peut-être.

JUSTINE CHEW : Bien. Si c'est le cas, le nom complet de NRO ne se trouve pas dans cette liste.

ALAN GREENBERG: Oui, je comprends, je dis seulement que lorsqu'on y réfléchit, l'impact est beaucoup plus grand quand on parle de PTI que quand on parle d'autres entités. Donc je pense qu'il faut considérer ce point-là, c'est important.

JUSTINE CHEW : Parfait, bien. Est-ce que vous voulez qu'on revienne en arrière et que l'on reprenne certains points ?

ALAN GREENBERG: Peut-être on peut simplement revenir un petit peu en arrière et en reparler, si on considère que le PTI est aussi important que ce que je dis.

L'impact est beaucoup plus grand au niveau potentiel que l'impact que pourrait avoir le fait de présenter une demande de candidature pour ALAC ou la GNSO et le fait qu'on utilise ALAC.

J'ai participé à une discussion là-dessus il y a quelque temps, donc voilà je pense que j'ai déjà dit ce que j'avais à dire. Je voudrais seulement que l'on évalue si l'on peut faire cela ou pas.

JUSTINE CHEW: D'accord. Alors peut-être qu'on ne mettrait pas les PTI sur la liste des noms réservés de premier niveau, on pourrait avoir une catégorie avec

les trois autres groupes de noms, ce qui permettrait quand même de protéger les noms. Donc on pourrait y réfléchir.

Ensuite, passons à la recommandation 3. Est-ce que je continue ? Parce qu'il est déjà 9 h 30, je ne sais pas, est-ce que j'arrête ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Nous essayons de voir si les interprètes sont disponibles.

JUSTINE CHEW : Alors, je vais peut-être passer au point divers d'abord.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, je sais que vous souhaitez en parler, allez-y.

JUSTINE CHEW : Donc le point divers dont je souhaitais parler est relatif à l'appel à thématique unique sur le questionnaire sur les géo-noms. Je ne voulais pas entrer en conflit avec la réunion de Jonathan, mais la question que je me pose c'est : est-ce que ça n'est pas trop d'avoir deux appels à thématique unique pour la semaine prochaine ?

Et la raison pour laquelle j'évoque ceci, c'est qu'avoir deux appels à thématique unique sur deux semaines suivant ce que décidera Jonathan par rapport aux géo-noms, c'est déjà beaucoup. Donc il y a déjà un appel à thématique unique relatif aux engagements des opérateurs de registre ainsi que les avis du GAC et l'avertissement précoce du GAC, et ensuite un autre appel qui [inaudible] par rapport à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, la question de conformité des contrats,

etc. Donc j'aimerais grouper en fait ces différents thèmes, c'est ce que je cherche à faire dans ces différents appels, par rapport à tout ce qui est lié.

Alors, par rapport au premier appel, par rapport aux engagements des opérateurs de registre, par rapport aux avis du GAC, aux avertissements précoces du GAC, est-ce que vous auriez une objection si nous envoyons une invitation pour inviter donc les représentants du GAC à participer à cet appel ? Qu'en pensez-vous, les membres du CPWG, les dirigeants, que pensez-vous de cette suggestion ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je n'ai pas d'objection, ça me semble très bien. Je ne sais pas si vous avez des commentaires là-dessus ? Peut-être qu'on pourrait faire un suivi par email sur des questions, etc. par la suite. On ne va pas en parler ici maintenant.

Mais j'avais une question, lorsque vous avez parlé de deux appels à la suite, est-ce que ça veut dire que vous souhaitez faire 90 minutes et ensuite 90 minutes ? Ça ferait trois heures.

JUSTINE CHEW : Non, non pas du tout. Ce serait sur deux semaines. Donc ce serait deux appels répartis sur deux semaines. Donc un appel par semaine et on pourrait d'ailleurs simplement prévoir 60 minutes. Je vais voir un petit peu le contenu que je dois couvrir.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je n'ai pas d'objection alors.

Donc à moins qu'il n'y ait des commentaires, je passe à la quatrième recommandation.

Alors, recommandation numéro 4, je vais simplement résumer. C'est surtout une question logistique. Donc mise à jour de la spécification 5, section numéro 2, il y a un problème de cohérence. Parce que dans le contrat actuel de base, il n'est pas indiqué ce qui a été autorisé. Il y a deux nouvelles autorisations qui sont, premièrement les mesures pour les étiquettes ASCII à deux caractères de lettres et, deuxième chose, l'activation... Attendez, en fait il s'agit des deux points en bas à gauche, donc ces deux points en bas à gauche ont déjà été autorisés dans les mises à jour d'autorisation dans les contrats, mais cela ne se reflète pas dans les politiques. Donc il faut mettre à jour les politiques, c'est donc à ça que correspond cette recommandation.

Alors j'attire votre attention rapidement sur deux problèmes nouveaux.

Premièrement les combinaisons de deux caractères, lettres et nombres, au premier niveau. Il n'y a pas eu de recommandation sur cette question. Le groupe de travail a eu la possibilité de rédiger ceci, il s'agit d'une situation potentiellement conflictuelle. Et donc ceci a été fait dans le cadre de la révision sur la similarité des chaînes, mais encore une fois nous avons parlé de ce problème, mais nous ne sommes pas arrivés à une conclusion. Donc il n'y a pas eu de recommandation pour éliminer la réserve de cette combinaison de 2 caractères, lettre et nombre, au premier niveau. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais nous avons parlé du deuxième niveau, donc c'est ok au deuxième niveau. Mais là nous parlons du premier niveau et étant donné qu'il n'y a pas de recommandation de changement de la politique actuelle, et bien la

politique actuelle dit que lorsqu'il y a des combinaisons lettres nombres de deux caractères au premier niveau et bien ce n'est pas disponible. D'accord ?

Et la deuxième nouvelle question dont on a parlé, c'est la question de l'ISO 4217 pour les codes des monnaies. Mais étant donné que les codes ne sont pas considérés comme des noms géographiques, et bien il n'y a pas eu de recommandation d'action pour les codes de monnaie standardisés par l'ISO4217. Donc il y a eu là une question potentielle, un problème potentiel en termes de noms, la question était de savoir s'il fallait protéger ces noms correspondants à liste des codes ISO.

Et donc ce qu'il s'est passé, nous sommes donc sur la dernière diapositive, numéro 9, c'est qu'il n'y a pas eu de consensus pour décider d'une protection à un tel niveau, au niveau de la liste des noms. Est-ce que ceci était justifié pour les codes de monnaie 4217 de l'ISO. Et donc apparemment il n'y a pas de risque très clair, de menace très claire qui ait été identifiée par rapport aux codes de monnaie de l'ISO 4217. Il y avait l'opportunité pour les gens de faire objection, les gens ont pu demander si le GAC s'inquiétait. Et bien il aurait pu publier un avis du GAC comme mécanisme curatif, un avertissement précoce.

Donc la personne qui s'en est occupé n'est pas là aujourd'hui, il ne peut pas nous en parler, mais du point de vue de l'At-Large, les points de vue sont divisés. Ils sont partagés entre certains groupes qui appuieraient une protection, et ceux qui ne voient pas le risque et donc pas le besoin de protection.

Voilà, donc je vais m'arrêter là, si vous avez des commentaires, de toute évidence, vous pouvez vous manifester. Mais quoiqu'il en soit, je vais remettre ceci à l'ordre du jour.

J'ai terminé pour aujourd'hui. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine. Jonathan y a-t-il autre chose dont on doit parler maintenant ?

JONATHAN ZUCK: Non.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, alors voyons un petit peu quand est prévu l'appel de la semaine prochaine.

YESIM NAZLAR : Très bien Olivier. Notre appel sera le 13 mai, donc mercredi prochain, à 19 h UTC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : 19 h UTC, la semaine prochaine. Merci beaucoup Yesim. Merci à tous d'avoir participé à l'appel d'aujourd'hui. Merci aux interprètes d'être restés avec nous pendant pratiquement 15 minutes de plus, et même chose pour les intervenants. Merci à tous. Je vous souhaite une excellente matinée, un excellent après-midi, une excellente soirée. Et

nous nous retrouverons la semaine prochaine pour poursuivre notre travail sur les politiques à l'At-Large. Au revoir à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]